

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS  
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ  
ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE VERDICT DE NANTES

De notre excellent confrère *Le Progrès du Nord* :

Le verdict de Nantes montre, une fois de plus, combien le fanatisme clérical domine et exclut, chez ceux dont il s'est emparé, tout autre sentiment et tout autre intérêt.

Il conduit des officiers, gardiens naturels de la discipline dans l'armée, et dont la vie se passe à la prêcher aux troupes sous leurs ordres, à mépriser eux-mêmes cette discipline, à la violer et à la détruire.

« Les sentiments religieux du colonel Saint-Rémy, a dit le général Frater dans sa déposition, ont été cruellement froissés par les ordres qui lui avaient été donnés, et il a préféré obéir à ses sentiments de chrétien plutôt que d'obéir à son devoir de soldat. »

Qui ne voit qu'avec une pareille thèse, il n'y a plus de discipline ? Chaque jour, il se trouvera des officiers et des soldats dont les sentiments de chrétien, de protestant, de juif, de libre-penseur, de socialiste ou d'anarchiste, se trouveront froissés par tel ordre qui leur sera donné ; et ils refuseront de l'exécuter.

Et de quel droit osera-t-on les condamner après la véritable impunité accordée au colonel Saint-Rémy ?

Quand j'étais soldat, on nous lisait chaque jour le terrible Code militaire. Nous en connaissions par cœur les impitoyables rigueurs. Et nous nous taisions, nous obéissions, alors que les libres-penseurs, qu'étaient plusieurs d'entre nous, pouvaient être justement froissés par la participation obligatoire des troupes à certaines pratiques religieuses, par exemple.

Le colonel de Saint-Rémy, lui, n'ignorait pas qu'il pouvait compter sur l'indulgence de ses camarades du Conseil de guerre, qui, pour la plupart professent les mêmes opinions politiques. Il savait bien qu'il n'encourrait pas les années de prison ou de travaux publics réservées aux simples petits soldats. Il risquait tout au plus la perte de son grade qu'aurait compensée, sans doute, comme pour le colonel Roussel, le capitaine Guyot de Villeneuve, et autres officiers indisciplinés, un bon siège à la Chambre ou au Sénat. Le Conseil de guerre de Nantes a fait plus : par la peine dérisoire qu'il a infligée au lieutenant-colonel de Saint-Rémy et qui est un véritable acquittement, il s'est solidarisé avec lui ; il a approuvé sa conduite, son insubordination.

Le général Frater avait déposé :

« J'ai donné un ordre, mais après la faute commise, j'ai averti d'abord le colonel ; quand j'ai constaté qu'il n'obéissait pas, j'ai donné alors des ordres formels auxquels il a désobéi. »

Et le Conseil de guerre a jugé :

« A l'unanimité, le lieutenant-colonel de Saint-Rémy n'est pas coupable d'avoir le 8 août, à Pontivy, refusé d'obéir à un ordre de service donné par son chef le général de division Frater. »

Cette première partie du jugement, est-il besoin de le faire remarquer, atteint directement le général Frater. Elle infirme

sa déposition ; elle lui impute un véritable faux-témoignage.

Un des membres du Conseil a été plus loin : il a jugé que le colonel de Saint-Rémy n'était même pas coupable d'avoir refusé d'obéir à la réquisition du préfet, qui lui avait été transmise, itérativement ne l'oublions pas, par le général Frater.

Celui-là, au moins, a le courage de son opinion, et nous préférons sa franchise à l'hypocrisie de ses collègues qui, ayant déclaré M. de Saint-Rémy coupable, l'ont condamné à un jour d'emprisonnement.

Cette seconde partie du jugement n'est pas moins grave, en effet, que la première, en ce qu'elle constitue une audacieuse excitation au mépris de l'autorité civile et de la loi.

Ce n'est point par un effet de son bon plaisir que le préfet du Finistère requérait le concours de la force armée : c'est en vertu de la loi, dûment et régulièrement visée dans sa réquisition.

La loi militaire n'est pas faite pour les officiers cléricaux, a déclaré le Conseil de guerre de Nantes. Quant à la loi civile, elle n'existe pas pour nous ; et les nombreux Saint-Rémy qui restent dans l'armée auraient bien tort de se gêner pour la violer ; ils en seront quittes, au pis aller, pour un jour d'emprisonnement.

Rappelons la composition de ce Conseil de guerre : « Général de brigade Coustis de la Rivière, président ; colonels de Reviers de Mauny, du 65<sup>e</sup> d'infanterie ; Bailly, du 64<sup>e</sup> ; Poulle, directeur du génie à Brest ; de Survilliers, du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie coloniale ; lieutenants-colonels de Montsaberth, du 116<sup>e</sup> d'infanterie, et Goullot, du 21<sup>e</sup> régiment colonial. »

On remarquera que sur sept juges, il y avait quatre nobles. Et nous surprenons encore là, sur le fait, la main mise de la camarilla jésuitique et royaliste sur notre corps d'officiers.

Cette existence, dans notre République démocratique, d'un pouvoir militaire en opposition violente d'idées et de sentiments avec la nation, en rébellion ouverte contre la loi et tenant le pouvoir civil en échec, constitue un danger auquel il est grand temps de parer.

La réponse au verdict de Rennes, c'est d'abord la mise en non-activité ; ou mieux, si comme il est probable il possède les années de services exigées, la mise à la retraite d'office du lieutenant-colonel de Saint-Rémy, incapable désormais d'obtenir l'obéissance de ses inférieurs, après avoir donné lui-même un exemple aussi éclatant de révolte et d'indiscipline.

C'est ensuite la réforme promise, toujours différée des tribunaux et de la justice militaires

C'est, enfin et surtout, des modifications nécessaires à la loi de 1832 qui a donné aux officiers la propriété de leur grade, privilège qui pouvait se comprendre sous un régime monarchique, mais qui, tel qu'il est établi, n'est plus admissible dans une démocratie, où tous les fonctionnaires, civils, militaires ou ecclésiastiques, tous les serviteurs du pays, doivent être placés sur le même rang

vis-à-vis du Gouvernement, représentant la volonté souveraine de la nation.

Georges ROBERT.

## ACTUALITÉS

L'ART D'ATTENDRE  
LES PALMES ACADÉMIQUES

(Suite)

— Poursuivez-les, elles vous fuiront.  
Fuyez-les, elles vous poursuivront.

— En France tout le monde les a eues, les a ou les aura, disait Charcot.

— Si je les avais, je ressemblerais à X...

Or, X... est un sot.

Donc...

Merci !

— Le plus amusant, c'est que, depuis qu'il les a, Pamphile s'imagine qu'il a de l'orthographe.

— Le mépris des palmés académiques, c'est la fin de la sagesse.

— Ah ! pouvoir, comme Calino,  
Gonflant une poitrine altière,  
Me pavaner au Casino,  
Ma cravate à la boutonnière.....

— Ne les dédaigne pas qui veut.

— Vous les désirez et on vous les refuse ?

Refusez-les, vous les aurez.

— Quand tout le monde le sera, personne ne le sera plus !

— Quand on les a, c'est pour longtemps.

— Vous l'avez eu par Legue, étant vieux courtisan...

— Le tutu de Tata fut mon seul partisan...

— Il n'était que sot avant de les avoir ; le voilà vaniteux.

— Est-ce que je m'en soucierais, si j'étais le seul habitant de la terre ?

— Alors ?...

— Le dédain des palmés académiques, c'est la leçon des ministres.

— Les donner à un professeur, c'est le payer en monnaie de singe.

— Les palmés académiques, c'est l'argent de poche des députés et les menus plaisirs du ministre.

— C'est une fausse monnaie qui a cours forcé dans l'Université.

— A. Il faut joliment de l'esprit pour les porter sans être ridicule par le temps qui court.

— B. Voilà de quoi te consoler !

— Ce n'est pas tout de les avoir, il faut encore se les faire pardonner.

— Héraclite en mourrait de rire, s'il savait pour quel motif Rasius et Baldus les ont eues.

— Vous voulez les palmés ? me dit le secrétaire de mon député. Quittez l'Université.

— Merci ! On ne quitte pas l'Université...

— Rencontré un de mes anciens élèves, nullâtre et charmant, dont j'ai réussi à faire un bachelier, il y a dix ans, non sans peine ! Il a la rosette...

Services exceptionnels : il sert de moustiquaire à un ministre.

— Il faut quitter ce front morose,  
Les palmés n'ont pas tant d'appas :  
Quand on les a, c'est peu de chose,  
Et rien quand on ne les a pas.

— Allons ! j'aurai toujours les palmés du martyr.

— Mes chers amis, quand je mourrai,  
Semez des palmés sur ma bière,  
La pâleur m'en est douce et chère...

— Les chevaux courent les palmés, et les ânes les attrapent.

— Je les pardonne à mes collègues, mais les autres !

— Au lieu de faire des *mastroquets d'académie*, pourquoi ne pas créer un ordre spécial : *Officier d'apéritif* ?

— Demandez la liste des promotions !

— Merci, je n'ai pas de billet...

— Si le vice n'est pas toujours récompensé dans l'Université, au moins la vertu y est toujours punie.

— Pauvre Jean !... toujours en retard d'une platitude et d'une promotion...

— Votre esprit vous tient lieu de palmés.

— Allons ! je vois que les vôtres vous en donnent...

— Je ne sais pas ce qu'un professeur peut faire d'un ministre de l'instruction publique,

mais je sais fort bien ce qu'un ministre de l'instruction publique peut faire d'un professeur.

— Quelque mérite qu'il y ait à les dédaigner, il y en a peut-être davantage à les mériter.

— Courbe sans murmurer ton front qui se rebelle,  
Incline-toi quand même et ne rouspète pas,  
Car la Hiérarchie est une sombre échelle,  
Où le Droit est en haut et le Devoir en bas...

— Quand le ministre lira ça, il dira :

— Ce serait dommage de les lui avoir données !...

Jean d'ESCOUBÈS.

## Gambetta et la liberté de l'enseignement

« Et qu'on ne vienne pas me parler ici de violation de la liberté du père de famille. Ce n'est là qu'un ridicule sophisme à la portée de ceux qui ont fait vœux de ne pas avoir de famille, donc l'éducation laïque, laïque je le répète, c'est-à-dire une éducation faite pour des hommes qui veulent agir et se conduire en hommes qui vivent, pensent, commercent, travaillent, luttent, combattent et s'entendent dans le domaine des réalités... »

(Discours de la Ferté-sous-Jouarre, 14 août 1872).

## PAUVRES DISTILLATEURS !

Distillateurs et antialcooliques — Le petit verre ou la ruine — Une campagne — Ce que disent les uns et les autres

Du *Matin* :

Les distillateurs sont loin d'être satisfaits. La surtaxe de l'alcool leur a, depuis bientôt deux ans, causé un préjudice considérable. Et voici qu'ils ont à lutter maintenant contre la propagande de plus en plus active que mène contre l'usage des boissons spiritueuses l'Union française antialcoolique.

Tous les malheurs arrivent à la fois à ces pauvres distillateurs...

Leur chambre syndicale s'est émue de cette campagne et elle a décidé de sauvegarder, par tous les moyens en son pouvoir, les intérêts de la corporation. Comment s'y prendra-t-elle pour cela ?

C'est ce que nous sommes allés demander, à l'un de ses principaux membres, directeur d'une importante fabrique de liqueurs. Voici ce qu'il nous a répondu :

— Je ne sais trop quelles mesures la chambre syndicale prendra pour nous défendre et elle ignore encore elle-même en ce moment. Il y a quinze jours que la question est à l'étude et elle est bien loin d'être résolue. Comme la plupart de mes confrères, je désire vivement qu'elle soit vite réglée, car les ligues antialcooliques nous causent, par leurs conférences et leurs publications, un préjudice des plus considérables.

Et comme notre interlocuteur remarque notre air incrédule, il poursuit ainsi :

— Je sais que le public ne croit pas à l'action des ligues. On ne saurait pourtant s'imaginer à quel point elles agissent sur le *bourgeois*.

Oui, le bourgeois, et j'ai dit le mot à dessein. Je veux parler du rentier, du petit commerçant, de l'employé qui, sa journée achevée, sirote tranquillement, chez lui, son verre de liqueur ou de « fine » en fumant son cigare ou sa pipe.

Le bourgeois est un timide ; il frémit à l'idée de la mort. Répétez-lui qu'il abrège sa vie en absorbant par jour un ou deux verres de sa liqueur préférée, il finira par le croire et il ne boira plus.

La campagne menée par les diverses ligues antialcooliques a donc atteint principalement le commerce des liqueurs de luxe. Il est incontestable que nous en vendons moins que par le passé. Ah ! les ligues !

Nous laissons notre négociant sur cette exclamation pour nous rendre chez M. Hartmann, président de la chambre syndicale des distillateurs. Après s'être entremis d'abord dans la réserve que commande, dit-il, sa situation, ce dernier finit par nous confirmer ce



qui précède, mais sans entrer, lui non plus, dans aucune explication sur les moyens que l'on emploiera contre la ligue.

**A la Ligue antialcoolique**

L'Union française contre l'abus des boissons spiritueuses, plus connue sous le nom de Ligue antialcoolique, ignorait encore, lors de notre visite, qu'une campagne se préparait contre elle. C'est nous qui lui avons porté la nouvelle de cette guerre prochaine.

Tant mieux, tant mieux, mille fois tant mieux ! s'est exclamée la secrétaire de cette association, qui nous recevait en l'absence du président, le docteur Legrain.

La décision que les distillateurs viennent de prendre à notre égard prouve que notre œuvre commence à porter ses fruits.

Et pourtant, Dieu sait à quel point l'indifférence des uns, l'hostilité des autres, nous ont desservis dans notre entreprise de régénération !

Vous vous souvenez peut-être de ces expériences publiques que nos médecins avaient commencées sur des cobayes, auxquels ils injectaient de l'alcool industriel, bitter, absinthe, etc., pour en montrer les terribles effets ?

Eh bien ! on nous a accusés d'inhumanité envers les animaux dont nous servions. On a demandé grâce, en larmoyant, pour ces pauvres petits cochons d'Inde. Bref, nous avons dû cesser nos démonstrations significatives.

Emportée par son sujet, M<sup>me</sup> la secrétaire s'est levée :

— Nous attendons la lutte, conclut-elle énergique, en esquissant un grand et beau geste. La bataille ne nous fait pas peur.

A quand le commencement des hostilités ?

**Pour les Boërs**

Du *Radical* :

On annonce qu'un certain nombre de boërs demandent une concession de terrains à Madagascar.

Nous sommes certains que M. Doumergue aura accueilli ces demandes avec empressement. Nous devons nous inspirer tout d'abord de la sympathie que méritent ces vaillants, expropriés de leur patrie.

Nous devons aussi saisir cette occasion de servir l'intérêt de notre colonie — pour qui de pareilles recrues sont une aubaine précieuse et inattendue.

Que si M. Doumergue se trouve retardé par la meurtrière inertie des bureaux, qu'il brise les résistances, qu'il piétine les réglementations.

Ouvrez les portes à deux battants. Le peuple mutilé en 1871 doit accueillir à bras ouverts les victimes d'une infortune pareille.

Et puis, n'est-ce pas la prospérité pour Madagascar. Ne marchandez rien ! Pas de délais ! Pas de papperasseries ! Dites simplement aux Boërs : « Vous êtes chez vous ! » Une hospitalité mesurée serait une honte et une trahison.

**INFORMATIONS**

**Election législative du 7 septembre**

Arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure)

Inscrits : 24,666 — Votants : 19,823

Suffrages exprimés : 19,646

MM. Larquier, maire de Jonzac, procureur de la République à Melle, républicain..... 10,391, Élu.  
Marchand, nat..... 9,246.

L'élection de M. Marchand avait été annulée par la Chambre. Au scrutin de ballottage du 11 mai dernier, M. Marchand avait obtenu 10,179 voix, chiffre contesté, contre 10,172 à M. Pommeray, député sortant, républicain, qui s'est retiré.

**Election sénatoriale**

Dimanche a eu lieu à Toulouse une élection sénatoriale.

Voici les résultats :

Inscrits : 968. — Votants : 961

Ont obtenu :

MM. Bougues, candidat de la concentration républicaine... 732 voix, élu.  
Bascans, rép..... 60 »  
Cazal..... 14 »

Il s'agissait de remplacer M. Abeille, décédé, qui avait été élu le 3 janvier 1897 par 501 voix.

**Le général André et M. Chaumié à Agen**

Dimanche, le général André et M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, ont présidé les fêtes de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants du Lot-et-Garonne, morts pour la patrie en 1870-71.

L'inauguration a eu lieu à 2 heures.

Des discours ont été prononcés par MM. Delpéch, président du comité du monument, Dauzon, député d'Agen, et le général André.

Le soir à 7 heures, a eu lieu à la mairie le banquet officiel.

**La mère du Czar en France**

On dit qu'il est à peu près certain que le Président de la République recevra vers le 15 octobre, la visite de l'impératrice Marie Féodorovna, mère du czar, qui viendrait à Paris, accompagnée par le roi de Grèce, son frère, et peut-être par le roi de Danemark. Leurs Majestés resteraient quelques jours à Paris, où des fêtes splendides seraient organisées en leur honneur.

**A la Martinique**

Un nouveau télégramme de Kingston, 5 septembre, annonce qu'un fonctionnaire envoyé en mission dans le Nord de Saint-Vincent a trouvé Château-Bel-Air intact, ainsi que Georgetown. Toutefois, certains districts ont beaucoup souffert. La population les évacue. Personne ne s'est encore aventuré dans la zone dangereuse du volcan, qui est toujours en éruption. On suppose que le pays des Caraïbes est complètement détruit maintenant.

On télégraphie de Saint-Vincent : « L'éruption du 6 a été plus violente et a duré plus longtemps que celle du mois de mai dernier. La population, affolée, se réfugie çà et là et cherche des abris sûrs. De légères secousses de tremblement de terre augmentent la panique. Entre deux et trois heures du matin, on entendait toujours des explosions très fortes qui se succédaient rapidement; en même temps, le volcan grondait d'une façon terrible, des éclairs brillaient sans interruption, et un nuage de feu se répandait hors du cratère, illuminant la nuit opaque. Beaucoup de personnes, dans la crainte d'un raz de marée, se sont réfugiées sur les collines. »

**M. Krüger en France**

M. Krüger se rendra à Menton, vers le 15 octobre. Il descendra à la villa Gena, boulevard Caravan.

**La santé de M. Steijn**

L'état de santé de M. Steijn continue à s'améliorer lentement, le malade peut maintenant bouger le bras et la main.

M. Steijn ne se rendra pas à Montreux pour l'instant, ses médecins étant d'avis que l'air de la Hollande est tout aussi favorable à sa convalescence.

**Le Président Roosevelt**

Le Président Roosevelt est tout à fait remis de son accident. Il a commencé sa tournée dans les Etats du Sud.

Il a fait plusieurs déclarations confirmant son attitude à l'égard des trusts, il a dit qu'il n'avait pas l'intention de susciter une invitation tendant à leur suppression mais, il désirerait seulement restreindre leur extension, de manière à les empêcher d'accaparer toutes les denrées nécessaires à l'alimentation et les produits indispensables à l'industrie.

**Une île disparue**

Avis est donné par le commandant en chef de la division navale de l'Atlantique que la petite île Bermuja, située dans la partie sud du golfe du Mexique, a subitement disparu sans laisser de traces. Le commandant en chef de la division navale, après avoir inspecté l'endroit où se trouvait Bermuja, recommande aux capitaines naviguant dans ces parages, la plus grande prudence, car, bien qu'il n'ait découvert ni récifs, ni écueils d'aucune sorte, les volcans du Mexique sont en pleine éruption. La position approximative de l'île disparue est à 22° 34' 11" et 93° 38' 1" 0.

**CHRONIQUE LOCALE**

**La Situation Vinicole**

On lit dans le *Moniteur vinicole* :

La température continue à se montrer fort irrégulière. Des journées de chaleur alternent avec des averse et des orages. Jusqu'ici l'on ne voit pas que ces vicissitudes aient influencé en mal le vignoble. La maturation se poursuit partout avec une certaine lenteur ; les vendanges seront tardives.

On va débiter ces jours-ci dans le Midi et l'on verra des primeurs en Petits-Bouschets vers le 10 septembre. Mais les vendanges ne tendront guère à se généraliser avant le 15 de ce mois.

**Ecole d'Arts et Métiers d'Aix**

MM. Pezet Georges et Solignac Emile, originaires du Lot, sont admis à l'Ecole des Arts et Métiers d'Aix avec les nos 25 et 77 sur 100 admis.

**Les Dispensés dans la Cavalerie**

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Au moment de l'incorporation du contingent de la classe 1901, un certain nombre de dispensés (art. 23 de la loi du 15 juillet 1889) pourront être affectés à des régiments de cavalerie de l'intérieur, s'ils ont subi avec succès, devant une commission militaire, un examen constatant leur aptitude équestre et leur connaissance du dressage et de l'emploi du cheval.

« Le nombre des dispensés de l'article 23 affectés à la cavalerie ne pourra pas dépasser deux ou trois au maximum par régiment. »

**Etalons appartenant aux particuliers**

Par arrêté de M. le préfet du Lot en date du 8 septembre, les propriétaires d'étalons qui ont l'intention de consacrer à la monte, pendant l'année 1903, des juments appartenant à d'autres qu'à eux-mêmes, devront en faire la déclaration d'ici au 25 septembre 1902 à la préfecture pour l'arrondissement de Cahors et aux sous-préfectures pour les arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Des formules imprimées seront mises à leur disposition dans les bureaux de la préfecture et dans ceux des sous-préfectures.

**CAHORS**

**La session du Conseil général**

**Opinion politique sur la dénonciation du Concordat et les biens de mainmorte**

Voltaire a dit quelque part : Il y a une belle histoire à faire : c'est l'histoire des contradictions.

Les deux séances durant lesquelles ont été discutés avec plus ou moins d'ampleur les vœux sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et contre l'accroissement des biens de mainmorte, nous ont remis en mémoire ce mot de l'illustre sceptique.

Quel chapitre Voltaire eût écrit : Les traits de sa verve mordante eussent sans doute été sévères pour certains membres du Conseil général.

Mais si les documents fournis par ces Messieurs pour « l'histoire à faire » n'ont point été connus de l'homme au hideux sourire, Voltaire peut dormir content :

Il y a, dans notre histoire politique locale, une page de plus à écrire.

Mais quelle plume l'écrira ? Où est la plume de Voltaire ? Notre siècle est aujourd'hui trop jeune pour le lire.

Les petits-fils de Voltaire sont bien abâtardis. S'ils croient peu comme lui aux choses de l'Eglise et aux convictions des hommes, leur scepticisme, volontairement confiant, se laisse aisément noyer dans une naïve espérance.

Si Voltaire pensait qu'il faut toujours se réserver de rire le lendemain de ses idées de la veille, nous sommes volontiers plus indulgents maintenant.

Notre existence est si rapide qu'elle ne permet pas aux hommes — aux hommes politiques surtout — d'avoir fraîche mémoire des événements d'hier, de se souvenir, même pour en rire, de leurs opinions de la veille.

Soyons donc indulgents les uns aux autres.

Brûler ce qu'on a adoré, adorer ce qu'on a brûlé n'est pas dans la vie politique de nos jours heureux, un acte de foi suffisant pour recevoir même d'une main sacerdotale l'eau d'un nouveau baptême.

M. Vival a toujours été l'homme de la fraction la plus avancée du parti républi-

cain, nul n'a douté dès le jour où il est entré au Conseil général et au Parlement de ses opinions hardiment anticléricales.

On connaît la prudente marche des idées de M. Rey.

M. Pagès-Lechesne chercha longtemps, sans le trouver, son chemin de Damas dans les colonnes d'un journal défenseur du trône et de l'autel.

Les diverses candidatures de M. Delpon furent favorablement accueillies par un assez grand nombre de membres du clergé ;

M. Talou se déclara, en 1898, devant les électeurs du canton de St-Géry, défavorable — alors — à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

MM. Longpuech, Iscard, Peyrichou, Murat et Relhié, ont tous été élus par des radicaux sur un programme radical.

Et bien que M. Pagès-Lechesne propose la séparation sans délai et sans phrases, si j'ose m'exprimer ainsi, de l'Eglise et de l'Etat ;

Que M. Talou venant au secours de son impatient collègue soit assez heureux, dans l'obscurité des débats, pour en faire triompher et affirmer le principe par le Conseil général ;

Que M. Vival le combatte et, au vote, se désintéresse de cette question si grave de la dénonciation du Concordat inscrite dans le programme républicain ;

Que M. Rey reprenne pour son compte les termes mêmes du vœu déposé par M. Pagès-Lechesne, et le repousse ensuite par son bulletin ;

Que M. Delpon, d'accord cette fois avec M. Talou, fasse un éloquent et précis réquisitoire contre les congrégations religieuses, si expertes à attirer et à accumuler dans leurs mains, toujours tendues pour les œuvres pieuses, les biens des familles ;

Que MM. Relhié, Longpuech, Iscard, Murat, Peyrichou, s'endorment sur leur programme radical ;

Qu'est-ce que cela fait ?

C'est ce que pourtant, sans parti-pris, ni arrière pensée, ni scepticisme, nous voudrions examiner dans un de nos prochains numéros.

Pour le moment, et quoi qu'il y ait à dire sur les séances du 21 et du 22 août, ne reste-t-il pas acquis et incontestable pour tout le monde :

Que M. Vival est le représentant des radicaux et des socialistes du canton et de l'arrondissement de Figeac ?

Qu'aux élections dernières un abbé fut son adversaire ?

Que M. Delpon combattit, il y a 4 ans, sa candidature et le parti qui s'honore de lui ?

Que M. Pagès-Lechesne est venu récemment à la République, comme le constatait il y a quelques jours la *Dépêche* elle-même ?

Que M. Rey est l'élu des radicaux de l'arrondissement de Cahors ?

Que les opinions de M. Talou sont bien connues ?

Que MM. Longpuech, Iscard, Relhié, Peyrichou et Murat, restent néanmoins fidèles au programme radical ?

Il y aurait donc à faire l'histoire de ce qui, à un œil peu exercé, semblerait être des contradictions.

Nous y risquerons-nous ?

Evidemment non ; ce serait inutile pour ceux qui, comme nous (et vous aussi, lecteur, n'est-ce pas), « ont compris ». Et pour d'autres, s'il y en a, l'histoire n'aurait aucun intérêt puisqu'après tout les acteurs de notre petit drame auraient, comme les comédiens antiques, aux yeux du spectateur attentif mais confiant, toujours le même masque, même s'ils devaient rire de leurs idées de la veille !

Morale :

La consolation de la vie est de dire ce que l'on pense... comme disait... Voltaire !

Nous parlerons dans un prochain article des deux vœux du Conseil général.



**Concert de l'Orphéon**

On nous adresse la lettre suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Dimanche dernier, la population cadurcienne s'était portée en foule sur les Allées Fénelon attirée par un alléchant programme. J'étais, pour ma part, très heureux d'assister à ce concert et me disposais à applaudir vigoureusement nos sympathiques orphéonistes qui n'ont qu'un seul défaut, celui de se faire entendre trop rarement.

Déjà dimanche 31 Août, l'Orphéon avait donné un brillant concert, et la population ne lui avait pas ménagé ses bravos.

Je dois avouer qu'il n'en a pas été de même avant-hier ; le programme a été sensiblement tronqué et la partie exécutée n'a été à la vapeur. Quant à l'harmonie et à la justesse des voix elles laissaient fort à désirer.

Je ne sais à qui incombe le soin d'organiser le programme et celui d'en assurer la bonne exécution, mais notre société chorale, *subventionnée par la ville*, s'est présentée dimanche dans un état d'infériorité manifeste.

Les nombreuses familles groupées autour du kiosque attendaient mieux de nos orphéonistes et la population a droit, semble-t-il, à plus d'égards.

Veuillez agréer.....

UN AMI DE L'ORPHÉON.

**Les jeux d'argent ou de hasard**

M. le préfet du Lot vient d'adresser la lettre suivante à MM. les sous-préfets, commandants de gendarmerie, maires et commissaires de police.

« Messieurs,

» L'administration supérieure a été avisée de l'extension qu'a prise depuis quelques temps dans les foires, marchés et fêtes publiques, l'exploitation des jeux d'argent ou de hasard, plus ou moins dissimulés parfois sur l'étiquette de jeux d'adresse.

» Je crois devoir vous faire remarquer que les jeux de cette nature sont prohibés par l'article 475 paragraphe 5 du Code pénal et par l'arrêté pris à la date du 6 juillet 1894 par un de mes prédécesseurs et inséré dans le numéro 18 du *Recueil des Actes administratifs* de la préfecture de la même année.

» Je vous rappelle, en conséquence, que vous devez vous opposer au fonctionnement de ces jeux.

» En cas de contravention, vous voudrez bien dresser procès-verbal contre les tenanciers et saisir les appareils par application de l'article 477 du Code pénal.

» Agréés, etc. »

**Nécrologie**

On annonce la mort de Mme Cousin, veuve du regretté lieutenant-colonel du 7e qui il a 2 mois, promenant sur la route de St-Henri, tomba de cheval et se tua.

Mme Cousin dont la douleur était immense n'a pas survécu au grand malheur qui l'avait si cruellement frappée.

Les obsèques ont eu lieu ce matin, mardi, à 9 heures, à Toulouse.

**L'affaire d'Arnis**

Les journaux réactionnaires revenant sur leurs premières déclarations, les regrettant même — parce qu'elles sont trop vraies — disent aujourd'hui que le frère Sireyzol, dit Corneille, n'a fait aucun aveu.

L'affaire, ajoutent-ils, se réduit à peu de chose.

Il est possible que le frère Corneille nie aujourd'hui les faits qui lui sont reprochés ; mais l'affaire aussi réduite soit-elle n'en est pas moins très grave et très sale.

Dix-huit enfants ont été entendus et tous ont été suffisamment affirmatifs pour que le frère Corneille soit passible de la cour d'assises.

C'est en effet à la prochaine session qui s'ouvrira le 22 septembre, que comparaitra le frère d'Arnis.

Et comme ce ne sont pas toujours des innocents que les parquets font arrêter et trainer devant le jury, comme les 18 élèves de l'orphelinat ont bien quelques souillures à reprocher à leur éducateur, on peut être certain que malgré ses dénégations, le frère d'Arnis Sireyzol, ne doit pas avoir... la conscience très propre !!!

**Service du recrutement**

Par décision ministérielle du 5 septembre, M. le capitaine Baudru, du bureau de Cahors, est nommé au commandement provisoire du bureau d'Epinal.

M. le capitaine Chagniard, du 59e régiment d'infanterie, est mis hors cadres et nommé à un emploi de son grade au bureau de Cahors, en remplacement de M. Baufré.

**Avenir Cadurcien**

PROGRAMME DU 11 SEPTEMBRE

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Maas en Vaal                | J. H. Kessels. |
| Scènes Cosmopolites         | P. Kelsen.     |
| La vie en rose (valse)      | H. Salion.     |
| Stradella (fantaisie)       | Plotow.        |
| L'Almée (polka pour piston) | Reicheinstein. |

Allées Fénelon de 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 6 au 9 Septembre 1902

**Publications de Mariages**

Séguy François-Firmin, avoué et Plancher Angèle, s. p.  
Mention Léon, ajusteur et Varache Marguerite, s. p.

**Décès**

Manié Françoise, épouse Castelnau, 79 ans, à Saint-Henri.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ. — Enseignement primaire.**

— Mlle Rouquette, professeur à l'école normale de Pan, est nommée directrice de l'école primaire supérieure de Montcuq.

— **Adresse au gouvernement.** — Le Conseil municipal de Montcuq, après la séance du 31 août 1902, a voté à l'unanimité l'adresse suivante au gouvernement : « Considérant que l'obéissance aux lois constitue le premier devoir de tous les citoyens ;

» Considérant que, récemment, un certain nombre de congrégations religieuses ont refusé de se soumettre aux lois de la République ;

» Considérant enfin qu'en faisant appliquer la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, le gouvernement a accompli une œuvre qui répond aux aspirations de la démocratie républicaine ;

» Le Conseil municipal de la ville de Montcuq, réuni hors séance, adresse ses félicitations les plus chaleureuses au président du Conseil pour l'énergie et la fermeté qu'il vient de déployer dans l'application de la loi sur les associations, l'engage à persévérer résolument dans cette voie de défense républicaine, et l'assure de tout son dévouement. »

**SAINT-MARTIN-DE-VERS. —**

Le dimanche 7 septembre ont eu lieu deux élections pour compléter le conseil municipal de cette commune.

Il s'agissait de remplacer M. Meulet démissionnaire et le regretté M. Pradié Louis, maire, dont nous avons annoncé la mort il y a un mois.

La section de Fages a élu M. Meulet, sans concurrent.

A Saint-Martin-de-Vers, les républicains, d'un avis unanime, ont présenté M. Pradié Edouard, père de M. Pradié Louis.

Les réactionnaires ont présenté M. Andrieu Jean, cordonnier, bien connu dans la région pour ses opinions bonapartistes.

Voici le résultat du scrutin :

Electeurs inscrits ; 110 — Votants ; 68.

Majorité absolue : 35.

Ont obtenu : MM. Pradié Edouard, républicain 41 v.

Andrieu, bonapartiste 27

M. Pradié est élu, la mairie restera aux républicains.

**COURS. —**

La fête locale de Cours aura lieu les 13, 14 et 15 septembre.

Samedi 13, ouverture par un feu d'artifice. Le 14, dimanche, course aux ânes, mâts de cocagne et jeux divers. Le 15, distractions diverses et illuminations.

L'accueil le plus sympathique est réservé aux visiteurs.

**LIMOGNE. — La Foire. —**

Favorisée par un beau temps, surtout après ces quelques jours de pluie, la foire de samedi a été très importante. Le foirail aux bœufs n'avait jamais été aussi bien garni. Les cours se

maintiennent ; il s'est fait beaucoup d'affaires sur les bœufs d'attelage.

- Bled, 16 à 16 fr 50 l'hectolitre.
- Avoine, 7 fr. à 7 fr. 50 »
- Fèves, 14 fr. »
- Vescs, 25 fr. »
- Volaille, 0,60 à 0,70 le 1/2 kilo.
- Œufs, 0,55 à 0,60 la douzaine.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Enseignement secondaire.** — M. Léon Launay, maître répétiteur au collège de Figeac, est nommé en la même qualité au lycée Bernard-Palissy, à Agen.

**FIGEAC. — Tribunal correctionnel.** — Audience de vacation du 6 septembre : Après une condamnation à 50 fr. d'amende pour chasse en temps prohibé, les affaires suivantes sont appelées :

Henri Terral, 39 ans, maçon à Figeac, est condamné, par défaut, à 210 francs d'amende pour détention de tabac de contrebande.

— Calixte Isserte, 22 ans, de Figeac, 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande et confiscation de la marchandise saisie.

— Louis Cantaloube, 40 ans, de Bagnac, 16 fr. d'amende (loi Bérenger) pour contravention à la police des chemins de fer.

— Antoine Amadiou, 37 ans de Saint-Médard-Nicourby, 25 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

— Jean Vernière 75 ans de Lacoudouret 16 fr. d'amende (loi Bérenger), pour coups et blessures.

— Albert Lamouroux, 23 ans, de Saint-Céré, 10 fr. d'amende pour jet d'immondices.

— Le tribunal prononce ensuite la confiscation de 5 kilos de tabac de contrebande abandonnés par un inconnu dans un champ situé sur le territoire de la commune de Larnagol.

— **Compatriote.** — Notre compatriote, M. Fréjafon, professeur de rhétorique au collège de Libourne, est nommé censeur des études au lycée de Digne.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Enregistrement.** — M. Malaterre, receveur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, à Gourdon, est nommé receveur des actes judiciaires, à Cognac (Charente).

M. Malbert, surnuméraire à Gourdon, est nommé receveur à Epinac (Saône-et-Loire).

— **Incendie.** — Ces jours derniers, un incendie a détruit une cabane appartenant au nommé Antoine Constant, cultivateur à St-Projet. Les pertes, évaluées à la somme de 120 francs ne sont couvertes par aucune assurance.

Les causes de ce sinistre sont inconnues.

— **Mouvement de l'abattoir.** — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus pendant le mois d'août dernier : Bœufs, 18 ; veaux, 59 ; moutons, 118 ; pores, 12.

**SALVIAC. — Foire. —**

Le maire de Salviac a l'honneur de prévenir le public que la foire du 20 septembre coïncidant avec celle de Gourdon, sera tenue au chef lieu de la commune de Salviac, le vendredi 19 courant.

**BULLETIN FINANCIER**

La première séance de la semaine qui permettait, dès son début, d'espérer une nouvelle amélioration des cours ne réalise pas cette espérance. Nos rentes sont moins fermes et la plupart des valeurs imitant cet exemple faiblissent légèrement ou se contentent de conserver à peu près les cours de samedi.

Le 3 % finit à 101,42, le 3 1/2 % à 101,87. — Nos établissements de crédit tiennent bon leurs précédentes positions : La Banque de Paris à 1077, le Crédit Foncier à 748, la Société Générale à 520 ; le Crédit Lyonnais passe à 1092 et le Comptoir National d'Escompte à 535. — Les actions de nos grandes compagnies de chemin de fer, sans grand courant d'affaires se tiennent : le Lyon à 1490, le Nord à 1890 ; l'Orléans à 1555 ; le Midi à 1250. —

Le Suez réactionne à 3890. — A part l'Extérieure qui poursuit sa marche en avant à 85,20, les rentes étrangères marquent le pas. L'Italien à 102,75, le Portugais à 31,15, le Turc D à 29,25 ; la Banque Ottomane à 581, le Serbe vaut 71,20.

**NOUS N'ÉTIONS PAS SI HEUREUX QU'AUJOURD'HUI.**

Qu'il fait bon dans le petit jardin après la forte chaleur du jour ! Là-bas au loin, derrière les hauts peupliers, le soleil se couche dans un lit de pourpre et d'or, les bruits de la ville se sont éteints : c'est le moment du repos. Dans le couloir de sa petite maison du faubourg le facteur a suspendu son uniforme et son képi, et en manches de chemise, la chanson aux lèvres, il oublie les fatigues de la journée en cultivant son potager pendant que sa femme prépare le repas du soir. « Autrefois », nous dit Monsieur Joseph Bardiaux « nous demeurions au centre de la ville, mais depuis le déclassement de Valenciennes de nouveaux quartiers se sont construits et la rue de Jemmages que nous habitons est toute récente. On s'y croirait à la campagne et on y respire le bon air. Aussi nous portons-nous à merveille ma femme et moi. »

» Tu pourrais ajouter que nous nous soignons bien », interrompit Madame Bardiaux, « et que nous avons chez nous le moyen de ne jamais être malade. Rappelle-toi que lorsque nous habitions Onnain nous n'étions pas si heureux qu'aujourd'hui. « Tu as mille fois raison », reprit le facteur, « du reste, Monsieur, vous avez lu la lettre que j'écrivais le 29 juillet 1901. Ma signature y était dûment légalisée par M. Charles Duville, maire de Valenciennes, et dois dire que j'ai rarement éprouvé un plaisir pareil à celui que j'ai ressenti en y exprimant mes sentiments de reconnaissance. Ma femme qui a actuellement 40 ans et que vous voyez fraîche et bien portante a été pendant bien longtemps fort éprouvée par une grave maladie. Les médecins l'avaient condamnée et souvent j'ai cru que sa dernière heure allait sonner. Elle avait une bronchite chronique qui l'avait tellement épuisée qu'elle en était arrivée à ne pouvoir plus marcher qu'en s'appuyant à la muraille. Jour et nuit elle toussait, ses quintes de toux étaient effrayantes, elle crachait le sang et la poitrine lui faisait horriblement mal. Affligée d'une constipation opiniâtre, elle souffrait aussi beaucoup de l'estomac, l'appétit avait complètement disparu, l'abattement et la tristesse se lisaient sur son visage pâle et émacié. Rien n'avait pu la soulager, lorsqu'un jour je lus dans le « Progrès du Nord » un cas de guérison obtenu dans une maladie semblable à la sienne chez une dame qui exprimait sa gratitude à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), et le félicitait publiquement d'avoir introduit en France la Tisane américaine des Shakers, remède qui disait-elle, lui avait sauvé la vie. Voyez vous même si ma femme a eu tort de suivre les conseils de cette dame. Huit jours après avoir commencé ce traitement la guérison s'annonçait certaine ; deux mois ne s'étaient pas écoulés que le mal avait fui pour toujours. Depuis dix ans la malade dont la science désespérait n'a jamais cessé de jouir d'une florissante santé. »

**Eviter les Contrefaçons**  
**CHOCOLAT**  
**MENIER**  
**Exiger le véritable Nom**

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales de Chamblat-Nérès (Nérès, Eaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-Archambault), Saint-Eloy (Château-neuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vie-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessous indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément.

**Bulletin météorologique**

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Tempé
	maxima	minima		
7 Dim.	+ 20	+ 20	764	Beau
8 Lundi	+ 16	+ 27	764	Beau
9 Mardi	+ 15	+ 22	765	Pleine Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau



FRUILLETON DU « Journal du Lot » 65

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XXVIII

Le Puits

Il s'empara et aida Kuik à transporter Victor vers le foyer où on donna au malheureux tous les soins possibles.

Peu à peu, cependant, il recouvra l'usage de la parole, mais il était d'une faiblesse extrême.

Le Baron dormait réellement; sa respiration était plus régulière, ce qui n'empêchait pas que, de temps à autre, il fit des soubresauts et murmurât des paroles saccadées.

Pendant que ceci se passait, le matelot et reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Pardoes examinaient attentivement les pépites et ils déclaraient qu'il y en avait douze livres. Or, de cette façon, le trésor commun pouvait être évalué à 45.000 francs.

Les autres camarades n'étaient point aussi enthousiastes que le Bruxellois et l'Ostendais. Mieux encore Creps laissa échapper un sourire de mépris.

Enfin Pardoes demanda à ses associés, s'ils étaient d'avis de continuer à chercher de l'or dans le trou glacial. Mais tous, le matelot compris, furent unanimes à déclarer qu'au prix de l'importe quelle récompense, ils ne se jetteraient plus dans ce bain de neige fondue, car ils savaient bien qu'ils y perdraient la vie.

Le Bruxellois émit ensuite l'idée de parcourir les rives du courant d'eau, pour chercher à découvrir d'autres pépites, mais Creps déclara encore qu'il se refusait à travailler davantage ce jour-là.

Je ne supporterais pas un instant de plus

vos impertinences. D'ailleurs, ajouta-t-il, je ne suis pas venu en Californie, pour être exposé à tomber malade et à mourir comme un chien dans ce désert, les mains pleines d'or.

Soit! je vais prendre ma part de l'or commun et vous quitter, s'écria le matelot, qui se leva aussitôt en se dirigeant vers l'endroit où l'on avait placé le trésor.

Creps tira aussitôt son revolver de sa ceinture et s'écria: Arrêtez, l'ami, croyez-moi. Faites un pas de plus et vous êtes mort.

Pardoes pria Jean de ne point presser la détente de son arme, et saisissant l'Ostendais par les épaules s'efforça de le retenir, en cherchant à l'apaiser. Il déclara que Jean avait raison et qu'il devait, lui, le marin, céder à la volonté générale.

Le matelot eut beau murmurer, il dut se résoudre à l'obéissance et vint prendre sa place près du feu.

Pardoes, dans la crainte de voir la querelle se renouveler, entraîna le marin d'Ostende vers les bords de la rivière, afin d'inspecter avec lui tous ces parages.

Jean Creps soucieux et songeur, était resté auprès de ses amis, le baron et Victor, et il s'abandonnait à la tristesse en songeant que son ami Victor pouvait avoir été atteint d'une pleurésie ou d'une fluxion de poitrine en se jetant dans ce trou maudit.

Jean se disait encore qu'il fallait s'en aller le plus tôt possible avant d'être écrasé par la maladie, ou par tout autre accident qui les empêcherait de retourner à San-Francisco.

Bibliographie

La réforme de l'enseignement secondaire expliquée aux familles par H. VUIBERT, auteur de l'Annuaire de la Jeunesse.

La plus grande réforme qui ait été accomplie depuis cent ans dans l'enseignement secondaire entre en application dès octobre prochain.



CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages des côtes sud de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des côtes sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1° Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay: première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres: première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1er, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-Abbé, Douarnenez);

Le 2me, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3me, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des côtes sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1er itinéraire: 1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2e itinéraire: 1re classe 54 fr. — 2e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Omnibus mis en vente par la Co d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1re et de 2e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir:

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1re classe: 130 fr. — 2e classe: 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Combere-don ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1re classe: 136 fr. — 2e classe: 96 fr. Figeac, Neussargues, Garabit, Mende, ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1re classe: 64 fr. — 2e classe: 47 fr.

Validité des billets: 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTE. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leurs qualités d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour.

ge de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nèrs-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1902, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

Table with 4 columns: PARIS-QUAI D'ORSAY, PARIS-PONT-SI-MICHEL, PARIS-AUSTERLITZ. Rows include La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Chamblet-Nèrs, Evaux-les-Bains, Nèrs-les-Bains. Columns 1, 2, 3 indicate class prices.

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nèrs dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1re classe pour les voyageurs de ou pour Nèrs-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nèrs sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nèrs pour Nèrs, et vice versa.

Le propriétaire-gérant: A. COUILLANT.

Advertisement for 'La VRAIE MODE' with '10c' in boxes, 'En Vente partout', and details about literary supplement subscriptions.